

La Confédération européenne des syndicats en Congrès

Anne Dufresne

Le dixième Congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES) s'est tenu du 26 au 29 mai 2003. Il s'est déroulé dans un contexte politique complexe. En effet, l'Union européenne (UE), plongée dans un climat de morosité économique et de chômage croissant, se trouve au même moment à la veille de la mise en place d'une nouvelle constitution européenne¹ mais aussi et surtout du plus grand élargissement de l'histoire de l'Union. Très peu débattue au congrès abordons tout d'abord la question du "mirage" de l'élargissement.

Emilio Gabaglio, Secrétaire général sortant a déclaré dans son discours introductif au Congrès: *"C'est la première fois depuis plus d'un demi-siècle que le syndicalisme européen libre et démocratique peut se réunir dans un pays de l'Est. [...] Une page de l'histoire est ainsi tournée."* Si les délégués syndicaux se sont certes réunis à Prague, c'est finalement comme si le choix de la ville, symbole de l'élargissement, avait clos le débat politique. Les défis syndicaux liés au processus d'adhésion en cours² - comme le fonctionnement de la CES élargie, les positions à adopter pour conserver et étendre l'acquis social, les risques de dumping social et de délocalisation - ont été très peu soulevés. Si l'intégration est formellement assumée par la CES depuis le Congrès d'Helsinki, date à laquelle un large éventail des représentants des pays adhérents ont été affiliés à la CES³, l'argument qui a permis que la dimension de l'élargissement n'apparaisse que très peu dans le texte initial du Congrès a consisté à dire que ce processus étant « terminé » dès mai 2004, il ne pouvait constituer une partie importante du programme d'action des quatre ans à venir.

Le syndicat polonais Solidarnosc - avec le soutien des belges et des néerlandais - avait proposé des amendements pour renforcer ce point du programme et en faire une tête de chapitre : ils n'ont pas été suivis. De façon générale, il est étonnant de constater le peu d'interventions des représentants de l'Est au cours du Congrès, mis à part justement celles du candidat Solidarnosc élu au Secrétariat général. Peut-être sont-ils, pour le moment, plus préoccupés par le fait de réussir l'élargissement, chacun de leur côté, plutôt que de renforcer leur message commun au sein de la CES ? Mais, pourquoi dès lors la symbolique de la localisation du Congrès à Prague si le message politique n'a pas suivi ? C'est dans cette zone d'incertitude géopolitique que le Congrès a eu lieu.

Cet article passe en revue le déroulement du Congrès. Il relate la méthode (Comités, votes..) mise en place dans la première phase préparatoire du Congrès avant d'évoquer les décisions importantes qui y furent adoptées dans le programme d'action que se donne la

¹ La Convention est le processus présidé par Valéry Giscard d'Estaing, achevé en juillet dernier et prolongé par la future CIG visant à mettre en place une nouvelle Constitution européenne (voir encadré infra, p. ?).

² L'élargissement de l'UE désigne le processus d'adhésion de treize pays candidats (dont douze - Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie - ont déjà ouvert des négociations d'adhésion avec l'Union). Afin d'adhérer à l'UE, les pays candidats devaient remplir un certain nombre de critères fixés en 1993 par le Conseil européen de Copenhague. Le processus de l'élargissement est déjà bien avancé: Après la signature des traités d'adhésion le 16 avril 2003, les dix premiers pays pourront devenir membre officiel de l'UE le 1^{er} mai 2004, la Roumanie et la Bulgarie devant attendre 2007.

³ Il faut préciser avec René Mouriaux que "la CES n'a accueilli pour l'Europe centrale que les syndicats nouveaux et non les anciens "officiels". Exemple, pour la Pologne, Solidarnosc et non OPZZ."(Mouriaux, 2002, note 3 p.130)

CES pour les quatre prochaines années. Une deuxième partie s'intéresse plus particulièrement aux changements institutionnels tant sur les questions statutaires liées à l'organisation de l'appareil que sur la mise en place du nouveau secrétariat général. Enfin, et au-delà des différents événements qui ont marqué ces journées, nous nous attarderons sur une "histoire belge" qui a permis le surgissement d'un débat intéressant sur le contenu de l'euro-syndicalisme.

Quelques chiffres

La CES compte parmi ses membres 78 confédérations syndicales nationales originaires de 34 pays, 11 fédérations syndicales professionnelles, soit au total 60 millions d'adhérents. S'y ajoutent les 39 Comités syndicaux interrégionaux (CSI), la FERPA et EUROCADRES. Le Congrès, autorité suprême de la CES, regroupait à Prague près de 950 délégués des diverses confédérations affiliées. Le nombre de délégués par pays dépend de leur nombre d'adhérents.

L'élaboration du programme d'action

Nous revenons ici en détails sur les prémices du congrès pour mieux comprendre l'événement lui-même ainsi que les textes qui en sont sortis.

1.1. La méthode

La précipitation qui régna sur la phase préparatoire du Congrès se répercuta sur son déroulement où se multiplièrent les problèmes organisationnels et de procédures.

La valse des comités préparatoires

Les statuts de la CES avaient été profondément renouvelés en 1991, au Congrès de Luxembourg où la décision avait aussi été prise d'organiser un bilan régulier de cette réforme, bilan qui n'a jamais été fait. Ainsi, au dernier Congrès d'Helsinki, le débat sur les statuts de la CES fut réduit au strict minimum du fait de l'absence de volonté politique en la matière. Le Comité exécutif qui suivit fut alors mandaté pour désigner un premier "Groupe de travail Statut" qui ne se réunit que deux fois entre décembre 2000 et décembre 2001. A cette date, pour repartir sur de nouvelles bases, un nouveau groupe intitulé "Groupe sur la révision de statuts" fut mis en place (voir supra 2.1) en vue du Congrès de Prague. Un an après, au mois de décembre 2002, le comité exécutif proposa finalement de convertir ce dernier Groupe en "Commission préparatoire au Congrès" (CPC) non plus pour réviser les statuts, mais pour élaborer les documents de fonds. Le CPC était alors constitué d'une soixantaine de représentants syndicaux de tous les pays, dits "suffisamment représentatifs et pouvant engager leur organisation". Il se réunit donc pour la première fois à six mois du Congrès pour la rédaction de deux textes: le rapport de politique générale et le programme d'action (voir infra 1.2).

Ce délai de préparation, bien plus court qu'à Helsinki, explique en partie le caractère peu percutant des textes de travail initiaux. C'est pourquoi, en mars 2003, pour aboutir à un texte plus consistant et à teneur plus revendicative, une dizaine d'organisations venues d'Italie, d'Espagne, du Portugal, de France⁴, et de Belgique se sont attelées à déposer des

⁴ Deux syndicats français, la CFDT et l'UNSA (auxquels s'est parfois associée la CGT), se sont réunis pour travailler à un total de dix amendements communs dont un a été rédigé avec les syndicats belges. Seule la confédération FO n'a pas accepté de procéder de la sorte et s'est distinguée en déposant 21 amendements séparés : ce qui ne lui a pas réussi dans la mesure où elle s'est retrouvée très souvent seule à soutenir ses propres amendements dont très peu furent finalement acceptés.

demandes écrites d'amendement⁵. On peut constater le peu d'amendements entrés par les Allemands, Britanniques, Néerlandais et Scandinaves⁶. Après consultation, ces propositions furent en partie intégrées avant de procéder à l'ouverture d'une dernière série d'amendements à discuter lors du Comité exécutif de fin avril, à moins d'un mois du Congrès⁷.

A posteriori, il est intéressant de noter que John Monks, ayant ouvertement affiché sa candidature au poste de Secrétaire Général dès le début du processus, a été associé à l'ensemble des réunions des deux premiers groupes traitants des statuts. Puis, il a été nommé Président du CPC, encadré par ses deux futurs Secrétaires généraux adjoints, sans que n'y participent les autres membres du secrétariat sortant. A ce titre, il a opéré une sorte de tri entre les amendements proposés : ceux qui recevaient son soutien, assortis de recommandations de vote, en tant que président du CPE et les autres amendements. Une association aussi étroite et personnalisée du Secrétaire général dans la préparation du contenu des textes de Congrès et des amendements proposés est un précédent.

Le déroulement du Congrès: interventions, vote des amendements et motion

Les quatre journées du Congrès ont été entrecoupées par de nombreux discours de personnalités politiques: Romano Prodi (Président de la Commission européenne), absent a tourné trois minutes de message audiovisuel, Anna Diamantopoulou (Commissaire européenne chargée des affaires sociales et de l'emploi), Willy Thys (secrétaire général de la Confédération mondiale du travail-CMT), Roger Briesch (Président du Comité économique et social), Georges Jacobs, Président de l'UNICE (patronat privé européen) invité pour la première fois, et Vladimir Spidla, Premier Ministre de la République tchèque. Parmi toutes ces personnalités, Jacques Delors, ancien Président de la Commission a reçu un vibrant hommage d'Emilio Gabaglio et des congressistes. *"C'est le mouvement syndical qui m'a éduqué"* a confié l'initiateur du dialogue social européen, ajoutant *"qu'une vraie démocratie, c'est une démocratie où le syndicalisme est indispensable"*. Enfin, Valéry Giscard d'Estaing, Président de la Convention européenne, a fait une longue intervention sur la Convention. Il a évoqué *"une constitution démocratique, moderne et sociale reconnaissant le rôle des partenaires sociaux et l'importance du dialogue social autonome"*.

⁵ Ces diverses organisations auraient souhaité un travail d'amendements en commun par des coordinations informelles mais le manque de temps les a très souvent amenées à travailler à la hâte indépendamment les unes des autres. A posteriori, certains amendements nationaux se ressemblent pourtant.

⁶ Alors que la DGB allemande et le FNV néerlandais n'ont introduit que quatre amendements chacun sur l'ensemble du document, le petit syndicat hollandais MHP en a déposé sept. Parmi les Nordiques, ce sont les suédois (TCO, SACO et LO-S) qui en ont déposés le plus avec un total de 17 amendements, Les Finlandais (SAK/STTK et AKAVA) n'en ont que quatre, les Norvégiens (LO-N) deux et les Danois aucun.

⁷ Les chiffres donnés précédemment correspondent au nombre total d'amendements déposés, cette dernière phase de consultation y compris.

La convention européenne

Le Conseil européen de Laeken (décembre 2001) a désigné M. Valéry Giscard d'Estaing comme Président de la Convention, groupe de travail qui rassemble les principales parties prenantes (parlementaires, experts gouvernementaux et de la Commission, ...) au débat sur l'avenir de l'Union (constitution, adaptation des institutions, compétences, ...). Dans ce cadre, le "Praesidium" qui donne les impulsions politiques et les groupes de travail plus spécifiques se sont réunis tous les mois entre février 2002 et juillet 2003 au Parlement européen, à Bruxelles. A son terme, la Convention a présenté ses propositions au Conseil européen. C'est sur cette base que travaillera la prochaine Conférence intergouvernementale (CIG) qui désigne une négociation entre les Etats membres ayant pour objet de modifier ou compléter les traités. La CIG devrait se clôturer en décembre 2003.

On peut en partie attribuer à ces nombreuses interventions extérieures le manque de temps de parole réservé aux congressistes. Chaque organisation n'avait, en effet, que trois minutes de défense orale pour son paquet d'amendements par chapitre du programme d'action, seul texte à être amendé en Congrès. Par manque de temps, une série d'amendements ont donc dû être reportés au comité exécutif d'octobre 2003. Entretemps, du Comité de direction de juin 2003, tout juste après le Congrès, est finalement sortie une version dite "finale"⁸ du programme d'action justifiée par le fait que les organisations ne pouvaient se permettre d'attendre le mois d'octobre pour commencer à intégrer les orientations du Congrès dans leur travail national. Ce texte "final" qui intègre - mais pas toujours fidèlement - les amendements tels qu'ils furent votés au Congrès a de nouveau fait l'objet de débats à ce Comité de direction de juin.

D'autres questions se sont posées quant à la procédure de vote au Congrès. Premièrement, le vote devait-il être nominatif ou se faire à main levée? La majorité des amendements ont été votés à main levée, sauf ceux proposés par les syndicats belges. La représentante de la CSC a demandé un vote nominatif, organisation par organisation, pour éviter toute confusion sur des amendements délicats. En effet, l'organisation belge ne voulait pas se priver d'utiliser la règle qui prévaut et qui implique un comptage précis : un amendement est accepté s'il obtient une majorité des deux tiers mais un vote de plus de 50% oblige de renvoyer le débat en Comité exécutif. Deuxième interrogation sur la procédure de vote: Portait-il sur les amendements eux-mêmes ou bien sur les recommandations de John Monks qui figuraient sur le même document ? Pour éclaircir ce flou, la question a été posée en séance plénière. La réponse du futur Secrétaire général a été qu'il portait bien sur les amendements eux-mêmes. Cependant, les votes furent tellement expéditifs que les recommandations se sont très souvent avérées être les résultats finaux du vote tel qu'on peut le voir dans la version "finale" du texte.

Outre ces difficultés liées au vote, un incident regrettable est venu court-circuiter le déroulement du Congrès. L'organisation allemande, la DGB a déposé, sans aucune concertation préalable, un texte qu'elle a dit être une "motion d'urgence" intitulée "La croissance et l'emploi en Europe" concernant une série de mesures de politiques économiques. Le futur Secrétaire général a soutenu la DGB sur cette motion. En revanche, de nombreuses organisations (en particulier belge, italienne et néerlandaise) ont protesté contre ce procédé et demandé à ce que cette motion soit mise au vote. Elle a alors été rejetée. Cet épisode étonnant nous invite à poser une question: Un pôle entre les deux grandes organisations syndicales ne risque-t-il pas de se former systématiquement ? Emilio

⁸ Les amendements du dernier chapitre du texte portant sur le renforcement de la CES seront adoptés en octobre.

Gabaglio, le secrétaire général sortant - pour éviter que la DGB ne se trouve désavouée étant donné ses problèmes actuels au niveau national - a finalement proposé aux allemands de rédiger un texte plus court sur le même sujet à faire voter au prochain comité exécutif.

On constate par ailleurs que le discours d'Emilio Gabaglio concorde avec les propositions allemandes. Constatant que "la stratégie de Lisbonne⁹ est dans l'impasse, il a déploré *"l'inaction des autorités européennes qui refusent d'admettre l'évidence d'une inadaptation de la politique macro-économique, résultante d'une banque centrale dont l'action est insuffisante et trop tardive, et d'un pacte de stabilité qui empêche de tenir compte des exigences de l'économie réelle"*. Plus généralement, il a ajouté que *« l'Union [...] doit agir comme une seule entité économique se donnant les instruments nécessaires pour la coordination des politiques économiques fiscales, budgétaires et industrielles¹⁰ »*. VGE a alors renchéri fustigeant l'absence de coopération économique qui risque à conduire à ce que *"l'euro soit le polder, le caniche du dollar"*. Cette forte critique de l'absence de coordination des politiques économiques est apparue au fil des interventions, bien qu'elle ne se retrouve pas très fortement dans le paragraphe qui lui est consacré dans le programme d'action.

1.2. Le programme d'action : analyse des enjeux politiques exprimés

L'élaboration d'un texte reflétant les avis de 78 confédérations de cultures aussi diverses que celles de la CES pose des problèmes à la fois d'ordre culturel et politique. On a pu voir ci-dessus dans quelle mesure la méthode de préparation est encore à parfaire. Voyons maintenant ce qu'elle a finalement produit en terme de contenu.

Le programme d'action fut le seul texte amendé lors du Congrès. La formule adoptée s'écarte des habitudes des deux Congrès précédents (Bruxelles et Helsinki) : une longue résolution générale avait été adoptée alors comprenant à la fois un texte de position et des points concrets de revendication correspondants, à côté d'une résolution spécifique plus courte. L'ensemble était amendable. A Prague, un rapport de politique générale non amendable "Make Europe work for the people" de 59 pages éclaire le contenu de la liste des revendications contenues dans le programme d'action de 31 pages. Cette liste ne comprend pas moins de 157 points de revendication synthétisés contre 85 adoptés à Helsinki et 34 définis à Bruxelles: aucune ligne claire d'orientation n'en ressort. La tendance observée précédemment s'accroît donc : la CES, handicapée par la diversité de ses composantes, a des difficultés à définir un noyau dur de revendications communes qui constituerait un programme d'action réalisable en quatre ans. Le programme d'action est structuré en cinq parties précédées d'un court avant-propos : 1) Notre vision de l'Europe; 2) Modèle économique et social européen; 3) Elargissement et renforcement du domaine des relations professionnelles européennes; 4) Europe et mondialisation; 5) Renforcement de la CES et de l'identité syndicale européenne. Les deuxième et quatrième parties sont les plus fournies.

⁹ Depuis le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, la stratégie politique proclamée vise à « faire de l'économie européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

¹⁰ Un long document de réflexion intitulée « Pour une politique industrielle européenne » (47 pages) a été distribué lors du congrès.

Il est intéressant de comparer sur le contenu la grande résolution de 1999 et ce programme d'action. La partie sur la mondialisation s'est considérablement étoffée et insiste sur l'importance de la notion de développement durable. Une distance critique plus marquée est aujourd'hui adoptée par rapport au processus de libre échange dans le commerce. Un moratoire a même été demandé sur les négociations entre l'UE et l'organisation mondiale du commerce (OMC) concernant l'Accord général de commerce sur les services (AGCS) si une série de garanties démocratiques ne sont pas remplies dont la mise hors accord des services publics - surtout de l'éducation, de la santé et de l'eau - et le respect entier dans ces domaines de la souveraineté économique des Etats à choisir leur politique nationale. Les mobilisations sociales dans le cadre des forums sociaux et l'action des organisations dites de la "société civile" dans ce cadre sont relevées et saluées. Il est clair que le mouvement syndical européen ne peut plus se tenir à l'écart de tels mouvements sociaux : il y participe désormais et les associations sont aujourd'hui perçues comme des partenaires utiles. Cependant, la CES n'est-elle pas trop influencée par des phénomènes de mode ? Le Congrès de 1999 mettait très fortement l'accent sur la nécessité de contrôler la mondialisation par l'instauration d'un contrôle politique sur la spéculation financière et l'imposition des mouvements de capitaux. Aujourd'hui, les spots de l'actualité se portent plus sur l'AGCS et moins sur la question du contrôle des mouvements de capitaux (une seule référence a été faite à la Taxe Tobin et une demande pour que l'UE se lance dans le combat contre les paradis fiscaux et le blanchissement de l'argent). La CES ne parle plus non plus d'annuler la dette du Tiers monde mais bien de "trouver une solution juste". En revanche, elle semble être revenue de son euphorie pour le développement des labels sociaux et préfère insister aujourd'hui sur le fait que la question de la responsabilité sociale des entreprises doit être abordée à travers le respect de normes contraignantes : loi et accord collectif.

Le contraste le plus frappant se trouve dans la façon d'aborder la question fiscale et la défense des systèmes de protection et de sécurité sociale. A Helsinki, l'avancée syndicale dans ces domaines était remarquable sur le plan de l'aboutissement d'un programme syndical commun. Aujourd'hui, on ne peut que penser en terme de régression marquée quand on effectue la comparaison : l'avancée d'Helsinki s'était faite malgré une opposition vive des syndicats nordiques et de la DGB¹¹ allemande, qui semblent maintenant donner le ton à la nouvelle tendance pragoise. En 1999, l'accent avait été mis sur la nécessité d'une fiscalité large sur les revenus du capital et de l'épargne, à côté de l'impôt des sociétés, aujourd'hui seuls sont cités l'impôt des sociétés et les revenus des entreprises. En 1999, des lignes directrices aussi contraignantes dans le domaine de la protection sociale que de la politique économique et la fixation de seuil obligatoire étaient réclamées avec notamment le contenu suivant :

- veiller à réaliser l'autonomie des personnes grâce à un droit au revenu à travers le principe de ressources suffisantes inscrites dans le futur traité;
- garantir un droit de revenu pour tous d'au moins 50% du revenu national par habitant et un droit de pension minimale liée à la moyenne du salaire national temps plein;
- imposer un pourcentage minimum du PIB comme ressources obligatoires à consacrer à la sécurité sociale en s'alignant sur la moyenne des trois taux les plus élevés;
- marquer clairement l'engagement du mouvement syndical pour la défense des systèmes publics de pension par répartition en indiquant que les régimes complémentaires ne peuvent être que des compléments et non des substitutions,...Il ne reste en 2003 de ce programme fort et ambitieux que la revendication d'un revenu minimum pour tous sans

¹¹ Ces pays ont toujours voulu limiter les avancées européennes dans ce domaine au nom de la sauvegarde de leur système national.

indication de son seuil et sans référence à l'indispensable notion d'autonomie de la personne.

D'autres retraits sont à relever : en 1999, plusieurs références étaient faites à l'importance de l'augmentation des salaires; rien à ce sujet en 2003; en 1999, la généralisation des 35 heures était posée comme un premier pas à gagner pour avancer dans la voie des 32 heures. Aujourd'hui, la référence aux 35 heures est là, mais timidement, sous la pression de la FEM. Et, l'exigence d'un taux de chômage qui doit descendre au plus tôt à 7% disparaît.

Cependant, de nouvelles avancées dans l'imaginaire revendicatif européen ont été enregistrées dans trois domaines : celui du contrôle de la politique industrielle avec la revendication de pénaliser les entreprises qui délocalisent et licencient arbitrairement en supprimant les aides publiques obtenues; celui des PME avec la demande d'y imposer une présence syndicale plus marquée; celui de la privatisation des services publics, avec d'une part la demande d'un positionnement critique à l'égard des privatisations et l'exigence pour l'UE de rester neutre concernant le régime de propriété des services publics et d'intérêt général, avec le droit pour les Etats de revenir à un régime public après une privatisation.

Trois autres textes furent aussi adoptés : le Plan d'égalité qui évalue les progrès réalisés depuis le premier plan de ce genre adopté à Helsinki pour une meilleure intégration des femmes dans l'appareil syndical; et les deux résolutions adoptées à la fin du Congrès sur la convention européenne et la directive sur le travail temporaire.

2. Des changements institutionnels

2.1. La révision des statuts

La valse des premiers Comités de réforme des statuts montre la difficulté des révisions statutaires. Tout comme à Helsinki, de nombreux points en discussion sont encore restés intacts. Nous détaillons ici les débats révélateurs de ces difficultés quant à la répartition des rôles et des tâches au sein de l'organisation, et en particulier la question du rôle de la FERPA (organe de représentation des retraités reconnu par la CES) qui a lancé le débat. Avant cela, commençons par présenter les quelques avancées statutaires réalisées.

La structure organisationnelle de la CES

La CES est animé par un Secrétariat composé d'un Président, d'un secrétaire général, de deux adjoints et de quatre secrétaires confédéraux. Le secrétariat gère les activités au quotidien, les relations avec les institutions européennes et les organisations patronales. Le secrétaire général est le porte-parole officiel de la CES. Un Comité exécutif se réunit quatre fois par an. Tous les affiliés y sont représentés. Ils prennent les décisions à la majorité qualifiée des deux tiers. Entre deux comités exécutifs, le Comité de direction plus restreint, est chargé d'assurer le suivi des décisions.

Les statuts amendés

Un amendement controversé a finalement été accepté lors du Congrès. Il implique que l'ancien article 10 (élection par le Congrès et rôle du Président), alors très succinct, soit maintenant remplacé par un nouveau chapitre concernant les "élections et mandats".

Il y est précisé que : *"Les secrétaires généraux, les Secrétaires généraux adjoints et les Secrétaires confédéraux ne peuvent exercer plus de deux mandats consécutifs. Un troisième mandat peut être décidé par le Congrès par un vote à la majorité des 2/3";*

Auparavant, aucune limite n'était fixée¹². "*L'égalité des sexes est prise en considération et le secrétariat doit compter au moins deux femmes*"; et enfin, et c'est le point le plus délicat: "*Le Président est élu pour une durée d'un seul mandat*" (soit 4 ans). En outre, pour la première fois, à Prague, un amendement à l'article 7 met en avant que l'ensemble du Secrétariat doit être élu par le Congrès (voire infra 2.1). Au congrès d'Helsinki, seuls les deux adjoints et le secrétaire général avaient vu leurs mandats renouvelés par le vote au Congrès - les secrétaires confédéraux ayant été confirmés dans leur fonction par le comité exécutif.

Dans un autre registre, il a été question du **rôle des trois instituts de la CES** (le Bureau Technique syndical-BTS, l'Institut syndical européen-ISE, et l'Académie syndicale européenne-ASE). Peu après Helsinki, la question avait été posée de la constitution d'une structure définie par un statut juridique précis (fondation ou AISBL) englobant ces trois instituts, ce qui interrogeait de facto le lien entre ces institutions et la CES. Une réforme avait alors eu lieu: le Comité de direction de la CES avait pris en charge le rôle de conseil d'Administration pour les trois instituts. Or, suite à des malversations d'une Fédération syndicale européenne, les Autorités de l'UE désirent que les organisations syndicales adoptent un statut juridique. La question d'un chapeau institutionnel regroupant les trois instituts fut dès lors à nouveau soulevée afin que ce soit cette future structure unique qui soit à l'avenir juridiquement dotée d'une responsabilité civile et non la CES, une organisation syndicale préférant en général maintenir secret la question de ses ressources pour des questions de stratégie en cas de soutien financier à des conflits sociaux. Cette idée de structure commune réapparaît dans le Programme d'action sans autres précisions quant aux motifs.

Les statuts de marbre

Concernant le **rôle politique respectif du Secrétaire général (SG) et du Président**, un amendement belge consistait à proposer d'inscrire dans les statuts la réalité du rôle de représentation externe du Président - à savoir qu'il accompagne le SG dans de nombreuses enceintes- sans pour autant créer une CES à deux têtes. Le porte-parole principal devait alors bien rester le Secrétaire général tel que cela fut décidé au Congrès de Luxembourg en 1991. Ces amendements n'ont pas été pris en compte dans la crainte de la mise en place d'une CES bicéphale.

Concernant la répartition des tâches **entre comité de direction et comité exécutif**¹³ (CE), l'objectif des amendements proposés était de réunir moins souvent les CE tout en élargissant la composition du Comité de direction avec une représentation de chaque organisation¹⁴. Celui-ci serait ainsi devenu l'instance de gestion courante et aurait pris des décisions à ratifier ensuite par le CE. Une contre-proposition consistait à ce que le Secrétaire général convoque la tenue des Comités de direction à volonté, en fonction des besoins. Là encore, ces amendements n'ont pas été acceptés.

¹² Ainsi, le secrétaire général Mathias Hinterscheid était resté quinze ans à ce poste : 1976-1991.

¹³ Les comités exécutifs actuels correspondent à la rencontre de plus de 200 personnes.

¹⁴ Actuellement, le Comité de direction est un organe plus restreint qui se compose de 2 membres élus du comité exécutif, dont quatre représentants des Fédérations sectorielles et la Présidente du comité des femmes.

Une réforme statutaire non aboutie : la FERPA reste dehors

La Fédération européenne des retraités et des personnes âgées (FERPA) regroupe depuis 1993 l'ensemble des structures de représentation des travailleurs retraités¹⁵ (syndicats ou associations suivant le pays) affiliées à une des Confédérations nationales de la CES. Elle totalise aujourd'hui une représentation de 10 millions de retraités, soit l'équivalent de l'affiliation d'une grande Confédération comme celle du TUC britannique. Georges Debunne, ancien secrétaire général de la FGTB et ancien président de la CES (1982-1985), a été à l'origine de la fondation de cette structure car il pensait qu'il était important que les travailleurs retraités puissent continuer à vivre de façon active leur engagement syndical et qu'en outre l'approche syndicale qui émanait de ce type de structure permettait d'affermir au sein du syndicalisme la question de la solidarité inter-générationnelle d'une part, et le lien entre syndicalisme et projet de société global, d'autre part. A ce titre, la FERPA considère que l'euro-syndicalisme devrait être le regroupement des jeunes à la recherche d'un premier travail, des travailleurs en activité, des chômeurs et des retraités mais réunis à travers la reconnaissance d'une légitimité et d'une citoyenneté syndicale réciproques et non sur la base d'un lien hiérarchique où prédominerait les structures de représentation des salariés en activité.

Cette logique a plaidé pour la constitution d'une institution autonome de la CES disposant de ses propres statuts, de ses organes, et de son Congrès qui a toutefois toujours désiré travailler de façon étroite avec la grande confédération européenne. Ainsi, la FERPA est non seulement invitée en observateur au Comité exécutif et au Congrès de la CES mais aussi associée étroitement aux travaux de rédaction de ses résolutions dès lors que ces textes abordent une question qui touche directement les droits sociaux de la population âgée. Au Congrès d'Helsinki en 1999, ce lien étroit fut inscrit dans les statuts de la CES qui reconnaissait alors la FERPA comme son organisation européenne des travailleurs retraités. Cependant, les dirigeants de la FERPA souhaitent depuis 1994 que la reconnaissance de leur organisation atteigne celle d'une Fédération syndicale professionnelle. Jusqu'à présent, la CES a toujours postposé cette demande. La FERPA introduisit à nouveau une demande d'adhésion en ce sens auprès de la CES, un an avant le Congrès de Prague.

En novembre 2002, un premier et long débat de plus de trois heures eut lieu en Comité exécutif de la CES qui se prolongea ensuite à Prague. La FERPA demandait un droit de vote symbolique : une voix en Comité exécutif et cinq voix au Congrès - et non les 18 voix auxquelles elle aurait pu prétendre en Congrès vu le nombre de ses adhérents - afin de ne pas bouleverser l'équilibre actuel entre les confédérations. Avec les 10 millions d'adhérents de la FERPA, le TUC aurait en effet pu se sentir menacé... La FERPA était prête aussi à accepter que son droit de vote ne s'exerce que sur les matières qui la concernaient directement et non, par exemple, sur la thématique de la négociation collective. Cette proposition recueillit l'approbation des secrétaires généraux entrant et sortant. Malgré cela, l'opposition à cette réforme fut le plus fermement soutenue en Congrès par les syndicats des pays scandinaves et par le DGB allemand qui pèse, d'après la FERPA, sur certaines confédérations dépendantes du grand frère allemand (Pologne, Grèce,...) pour modifier une attitude qui avait été positive lors du Comité exécutif de novembre. Finalement, à Prague le vote en faveur de l'adhésion de la FERPA comme structure syndicale à part entière

¹⁵ Toutes les Confédérations syndicales en Europe n'ont pas jugé utile de créer un dispositif institutionnel qui permette de sauvegarder le lien entre travailleurs affiliés et l'appareil syndical une fois que le travailleur prend sa retraite.

n'atteignit pas la nécessaire majorité des 2/3 mais récolta suffisamment de voix pour que la question soit à nouveau soulevée ultérieurement en comité exécutif.

Si ce statu quo a certes représenté un échec pour la FERPA, il a toutefois permis de satisfaire ses intentions réelles qui étaient bien de lancer un débat¹⁶ qu'elle estime central sur la façon de concevoir le syndicalisme face à une nouvelle réalité : l'augmentation des possibilités d'engagement dans la vie socio-politique des retraités liée à la réussite des modèles sociaux de l'après guerre (allongement de l'espérance de vie, amélioration de l'accès aux soins, augmentation des ressources...).

2.2. Un renouvellement massif de l'équipe dirigeante

Le renouvellement presque total du Secrétariat (6 personnes sur 7) peut faire craindre une rupture et une perte de mémoire vis-à-vis des habitudes et procédures passées. Le secrétariat était resté composé à l'identique entre 1991 et 2003. La seule survivante de ce raz de marée institutionnel, qui fait donc office de charnière entre les deux secrétariats est Maria-Helena André, Secrétaire confédérale depuis 1992, promue adjointe lors du Congrès.

Encadré : Composition du Secrétariat général de la CES avant et après le Congrès de la CES de mai 2003

Titres / Secrétariats	Le secrétariat sortant :	Le nouveau secrétariat :
Président	Fritz Verzetnitsch (OGB, Autriche)	Candido Mendez (UGT, Espagne)
Secrétaire Général	Emilio Gabaglio (CISL, Italie)	John Monks (TUC, R.-U.)
Secrétaire Général adjoint	Jean Lapeyre (CFDT, France)	Reiner Hoffmann (DGB, Allemagne)
Secrétaire général adjoint	Peter Coldrick (TUC, R.-U.)	M.-H. André (UGT-P, Portugal)
Secrétaires confédéraux	Béatrice Hertogs (CSC, Belgique) Eric Karlsrund (LO, Suède) Willy Buschak (DGB, Allemagne) M.-H. André (UGT-P, Portugal)	K. Passchier (FNV, Pays-Bas) W. Cerfeda (CGIL, Italie) Joel Decaillon (CGT, France) J. Niemiec (Solidarnosc, Pologne)

Qu'en est-il de la nouvelle équipe ? Les critères de choix des candidats par le Comité exécutif avaient été définis par : « *un profil politique avec une connaissance des matières européennes, et éventuellement une expérience dans le sectoriel* ». Au-delà de cette définition formelle, il était difficile de savoir si le critère de respect d'un candidat par zone géographique dominerait - ce qui devient de toute façon de moins en moins tenable dans une Europe à 25 - ou plutôt celui du respect d'une complémentarité de l'équipe quant aux profils de compétences exigés pour répondre au programme d'action. La deuxième solution fut finalement privilégiée.

Un accord a été conclu dès la première phase de consultation concernant le Président, le Secrétaire général et les deux secrétaires généraux adjoints. Candido Mendes, nouveau Président a donc remplacé Fritz Verzetnitsch, qui avait pourtant demandé de conserver son mandat qu'il occupait depuis décembre 1993. Pour ce qui est du Secrétaire général, après douze ans à la tête de l'organisation - et suite au refus de Nicole Notat, ex-Secrétaire général de la CFDT, de prendre sa succession - Emilio Gabaglio a passé la main à John

¹⁶ Sa demande de vote était plus d'ordre symbolique dans la mesure où la CES a le plus souvent recours au consensus plutôt qu'au vote.

Monks, Secrétaire général de la Confédération des syndicats britanniques (Trades Union Congress) depuis 1993. C'est la première fois que le poste est occupé par le numéro un d'une grande organisation nationale. *"Si, sur le fond, la proximité idéologique entre les deux hommes est réelle, le style, lui, promet de changer. [...] La principale faiblesse [de John Monks] réside dans sa moindre connaissance du syndicalisme continental"* (Le monde, 27 mai 2003). Les deux adjoints choisis furent Maria Helena Andre ainsi que Reiner Hoffmann. Ce dernier connaît déjà bien les méandres de l'euro-syndicalisme puisqu'il a été Directeur de l'Institut syndical Européen (ISE) depuis 1994. On peut cependant s'étonner de ce passage d'un poste de technicien" à celui de responsable politique de la CES.

Le suspens de l'élection dura plus longtemps pour les secrétaires confédéraux dont le nombre de candidature était de neuf pour seulement quatre postes. On peut noter que les quatre secrétaires confédéraux finalement élus au Congrès avaient déjà des contacts réguliers avec la CES dans leur cadre syndical national respectif. Joël Decaillon - soutenu par les syndicats français Cfdt, Cftc et Unsa - était responsable des affaires européennes à la CGT depuis 1999 et membre du Comité économique et social européen depuis 1991. Walter Cerfeda était également responsable des affaires européennes à la CGIL depuis 2001, tandis que Josef Niemiec, en tant que représentant de l'Est était membre suppléant du comité exécutif de la CES depuis 1995¹⁷. Enfin, Catelene Passchier avait suivi de prêt les accords-cadre européens en tant que conseillère légale pour la Confédération syndicale néerlandaise FNV depuis 1988.

La constitution de ce secrétariat a donné lieu à de nombreuses polémiques reflétant peut-être les alliances entre pays à venir. On constate en effet que restent présents dans le secrétariat les représentants des quatre grands pays, leur importance hiérarchique respective ayant toutefois évolué : ainsi, l'Italie rétrograde du poste de Secrétaire général (SG) à celui de secrétaire confédéral (SC), tout comme la France qui passe de SG adjoint à SC. A l'inverse, le Royaume Uni et l'Allemagne montent à la tête de l'organisation. Les deux syndicats les plus puissants de la CES en nombre d'affiliés (le DGB et le TUC¹⁸) se partagent les postes de direction du secrétariat. Ceci peut être un atout important si cela correspond à un renforcement de l'engagement réel des deux organisations nationales dans le travail d'approfondissement de l'intégration syndicale européenne ou au contraire, un handicap. L'histoire interne de la CES montrerait plutôt que jusqu'à présent les impulsions données à l'approfondissement ne provenaient pas majoritairement de ces deux "grands" qui ont tendance à faire passer leurs logiques nationales avant la logique européenne contrairement aux syndicats belges ou italiens, en particulier.

Pour ce qui est des autres pays, on constate la flagrante disparition des scandinaves qui n'ont plus aucun représentant - la candidature du Suédois Roger Sostrand proposé par LO-Suède n'ayant pas été retenue- et l'arrivée de la Pologne qui fait son entrée dans le Secrétariat. On observe également l'apparition de l'Espagne qui remplace l'Autriche au poste de Président. Le Portugal monte d'un cran (de SC à SG adjoint), mais représente plus la charnière qui permet un minimum de continuité avec le travail du « personnel CES » précédent que son pays proprement dit. Au sein du Benelux, c'est désormais les Pays-Bas qui prennent la relève de la Belgique (voir infra3.1).

¹⁷ Ce candidat, qui a fait l'objet de nombreuses controverses, a été choisi parmi les trois propositions de candidature de l'Est: slovaque, roumaine, et polonaise.

¹⁸ Une référence au rapprochement organisationnel de ces deux organisations est relevée bien à propos dans l'article de René Mouriaux: "Le syndicalisme européen et la constitution d'un espace régional" de l'Année sociale de l'an passé.

Pour la première fois, à Prague, l'ensemble du Secrétariat a été élu par le Congrès (voir supra 2.1), ce qui lui confère a-priori une plus grande légitimité politique. L'optique de départ était donc de considérer les Secrétaires confédéraux comme des secrétaires « politiques » de par leur mode d'élection, mais aussi de par leur mission. En réalité, on s'aperçoit que l'on passe du duo Gabaglio / Lapeyre à Monks / Hoffmann, comme équipe de tête et que les Secrétaires confédéraux risquent par conséquent de ne pas avoir plus de poids que les précédents. Ceci peut s'observer au vu de la répartition des compétences entre les nouveaux élus, discutée au Comité de Direction de juin. Les compétences continuent à se répartir en deux grands piliers que dirige chacun des deux Secrétaires adjoints, même si certains dossiers sont transversaux: Reiner Hoffmann s'occupera du 1^{er} pilier intitulé "Politiques économiques, sociales et de l'emploi", ainsi que des relations avec les instituts, et Maria Helena André s'occupera du 2^{ème} pilier intitulé "Relations sociales et dialogue social", de l'agenda de la politique sociale, ainsi que des relations avec les structures de la CES: Comité Jeunes, FERPA, et Eurocadres, ainsi qu'avec le Parlement européen.

Quelques surprises apparaissent dans cette attribution des tâches: Joël Decaillon qui n'avait d'abord reçu, outre sa matière principale qu'est la "Politique de marché du travail" que "Environnement et développement durable" a finalement obtenu, en dernière minute la "Formation tout au long de la vie". Walter Cerfeda s'occupera, entre autres, de la coordination des négociations collectives, alors que traditionnellement cette attribution est logiquement jointe aux compétences sur le Dialogue social, qui a été réservée à Maria Helena André. Et enfin, le nouveau représentant des pays candidats, Josef Niemiec reçoit, en bonne logique, le dossier de la cohésion économique et sociale, mais, à notre grand étonnement, la protection sociale et les services publics, ce qui paraît problématique pour quelqu'un qui dans sa culture politique n'a pas eu la possibilité d'intégrer la connaissance technique, symbolique et politique de ces dossiers essentiels pour l'avenir du modèle social européen. L'évaluation de cette répartition des compétences reste ouverte et sera débattue au Comité exécutif d'octobre.

3. Une histoire belge

La FGTB (Fédération générale du Travail de Belgique), issu du courant socialiste, est un des deux syndicats représentatifs les plus importants en Belgique à côté de la CSC. Il fut un des syndicats clé dans la fondation de l'euro-syndicalisme dès 1958 lors de la création du Secrétariat syndical européen et, en 1973, lorsqu'il donna l'impulsion pour le Congrès de fondation de la CES organisé à Bruxelles. Pourtant cette année, la FGTB a refusé de participer au Congrès. Nous verrons que si l'élément déclencheur qui a mené au boycott a bien été le refus de son candidat à un des postes du secrétariat, les causes profondes de ce conflit sont certainement plus complexes et invitent à s'interroger sur l'euro-syndicalisme.

3.1. La FGTB boycotte le congrès

Le scénario belge est compliqué dans la mesure où, après un gros travail d'amendements communs avec la CSC, la FGTB a finalement décidé de boycotter le Congrès, et de n'y envoyer qu'un observateur technique. Le motif le plus évident, bien qu'il ne soit pas l'unique (voir infra 3.2) de cette politique de la "chaise vide" fut le refus tardif de son candidat Carlos Polanius (Secrétaire général du Syndicat des employés, techniciens et cadres- SETCA) au Secrétariat de la CES, alors même qu'il répondait au profil demandé et qu'un accord avait été passé avec les syndicats du Benelux en ce sens. Finalement, sous prétexte de la nécessité de respecter un quota "femmes" (voir supra 2.1), c'est Catelene Pascheer, juriste

FNV (préférée à la candidate Présidente du comité des femmes issue de la CGT-grecque) qui s'est finalement retrouvée être la candidate Benelux. Après le départ de François Ballesterio (FGTB) qui fut l'adjoint de Jean Lapeyre au secrétariat et le fait que l'ex-secrétaire belge, Béatrice Hertogs, provenait de la CSC, il était pourtant logique que la FGTB retrouve ce siège selon le principe de la tournante.

La FGTB a dès lors exprimé sa colère, estimant ne pas bénéficier de la reconnaissance qui lui était due étant donné son engagement affirmé dans la CES. N'oublions pas, qu'outre le fait que les syndicats belges sont parmi les membres les plus actifs de la CES en faveur du développement de l'euro-syndicalisme, ils doivent assumer cet engagement beaucoup plus clairement que bien d'autres confédérations car ils sont amenés à financer le plus lourd du budget des actions syndicales européennes, la plupart des euro-manifestations se déroulant à Bruxelles. De plus, le poids du financement de la solidarité devrait encore s'alourdir à cause de la décision prise par le Conseil européen de sacrer Bruxelles comme siège de ses réunions tri-annuelles dès 2004.

3.2. La mise en cause du contenu de l'euro-syndicalisme

Au-delà des enjeux de personnes et des problèmes posés par la préparation du Congrès (voir 1.1), les deux principales raisons de l'insatisfaction de la FGTB - développées dans son communiqué de presse du 22 mai - sont d'une part, la régression du contenu du programme d'action (voir 1.2) et le refus de l'améliorer (par la mise à l'écart de propositions d'amendements), et d'autre part, le rejet par les syndicats des autres pays de la proposition FGTB d'augmenter les cotisations à la CES.

Les amendements belges réaffirment les acquis d'Helsinki

La CSC et la FGTB ont déposé des amendements communs. Etant donné le court délai de consultation et l'impossibilité de refondre le texte dans son ensemble, les fédérations belges ont décidé de se concentrer essentiellement sur une clause dans le préambule qui explique que "toutes les Résolutions non modifiées par ce plan d'action restent en vigueur et continueront d'être une référence de travail pour les propositions et les compromis de la CES". L'idée était de réaffirmer la substance de la résolution du dernier Congrès de 1999. Les fédérations belges ont donc déposé deux amendements pour réaffirmer les acquis d'Helsinki sur la fiscalité et les lignes de convergence sociales, et deux autres pour introduire une idée de réversibilité en matière de privatisations des services publics, ainsi que garantir des mêmes droits politiques en matière de vote pour tous : citoyens de l'UE et ressortissants des pays tiers installés depuis une longue durée. Par ailleurs, un amendement belge et espagnol demandait d'inscrire dans l'avant-propos que Prague s'inscrivait dans la poursuite d'Helsinki et ce qui avait été décidé là continuait à faire partie du programme de la CES.

Etant donné le boycott de la FGTB, seule la CSC a finalement défendu les amendements belges à la tribune. Seul l'amendement demandant la réversibilité de la privatisation fut finalement retenu ainsi qu'une partie des revendications en matière d'harmonisation fiscale. La CSC a dit regretter la décision de la FGTB de boycotter le Congrès. "Alors que la moindre voix compte lors du passage au vote, la perte des 15 voix de la FGTB (la CSC en ayant 13) n'a certainement pas facilité le soutien de nos amendements alors que nos alliés n'étaient pas toujours légions" (Derruine, 2003).

L'augmentation des cotisations syndicales européennes: au-delà d'une question de sous

Dès l'ouverture des débats internes de la CES sur le changement du secrétariat, la FGTB avait proposé l'adjonction d'une personne supplémentaire au secrétariat (passage de 7 à 8 personnes) estimant qu'avec l'avènement d'une Europe élargie, la CES aussi devait symboliquement montrer qu'elle voulait passer à un stade d'approfondissement de son travail. Ce nouveau poste revenait en toute logique à un candidat d'un des syndicats de l'Europe centrale et orientale. A aucun moment, la FGTB n'a pensé que la conclusion des débats se ferait finalement au détriment de sa représentation au sein du secrétariat.

Au début du processus la décision d'élargir n'a pas été conditionnée à la nécessité d'augmenter les cotisations de chacune des organisations. Ce n'est qu'en avril de cette année, au Comité exécutif que la question du financement est apparue, et qu'elle a été directement liée à la possibilité de création du poste supplémentaire. Les calculs suivants ont alors été évoqués. La proportionnalité entre le pourcentage d'augmentation de la cotisation et le nombre de personnes présentes dans le futur secrétariat était la suivante: 12.5 %, correspondait à un secrétariat de 5 personnes (à savoir moins qu'actuellement) ; 15% permettait 6 personnes; 17.5% impliquait 7 personnes (statu quo) ; et pour passer à 8, il fallait une augmentation de 20% des cotisations.

Le DGB, plus gros financier de la CES (même si elle bénéficie d'une cotisation dégressive étant donné le nombre de ses affiliés) a pesé sur le débat. Ne désirant pas dépasser 15%, la confédération allemande a été suivie par les Néerlandais et les pays scandinaves, ces derniers ne voulant pas payer pour un Secrétariat où, de surcroît, ils n'étaient pas représentés. En revanche, jusqu'au CE d'avril, les Belges, les Espagnols, les Français (sauf FO), les Italiens, les Portugais, les grecs, et les Autrichiens, étaient prêts à augmenter les cotisations de 20% pour 8 personnes. Devant ce blocage, la FGTB et la CSC ont avancé une proposition alternative: l'idée était que si chaque organisation reste sur ces positions, celles qui ont accepté les 20% utilisent le différentiel dans un fonds spécifique utile au financement du 8^{ème} membre du Secrétariat, selon le souhait initial du CPC. Les Belges ont finalement été isolés au comité de direction du mois de mai, les autres confédérations adoptant finalement le choix du statu quo.

La FGTB craint que ce repli ne limite l'ambition de la CES de poursuivre ses efforts pour être une organisation syndicale capable de mobiliser de façon transnationale, et qu'elle se limite à un travail de lobby auprès des institutions européennes dans une posture de dépendance financière de plus en plus marquée. CES a très mal accepté que la FGTB diffuse l'état de ses comptes, révélant que 73% de ses ressources émane du financement communautaire. Le fait que la FGTB ait publiquement exprimé ses doutes devant les orientations actuelles de la CES, non seulement par communiqué de presse mais dans son organe de presse interprofessionnel, *Syndicats*, envoyé à ses 1 million deux cent mille affiliés, avec le titre suivant "La FGTB tire la sonnette d'alarme : la CES est sur la mauvaise pente, Oui à un syndicalisme de contre-pouvoir, non au lobbying" montre qu'il ne s'agit pas d'un simple geste de mauvaise humeur mais qu'un débat de fond est lancé...Affaire à suivre.

Conclusion

Finalement, on a pu constater que ce Congrès fut certes difficile, mais intéressant pour la CES.

Difficile parce qu'il fut le théâtre de tensions vives sur des thèmes essentiels et que, malgré le seuil minimal fixé par le Congrès précédent d'Helsinki qui aurait du servir de point de repère, certains syndicats se sont montrés timides dans leur conception de l'avenir et du dynamisme du syndicalisme européen : on a en effet pu observer leur nécessité de se rassurer sur les conséquences de l'élargissement, d'une part et de se féliciter quant au bilan réalisé sur le dialogue social, d'autre part, tout en n'avançant que très peu de nouvelles revendications.

S'il a été difficile, ce Congrès a aussi été intéressant parce que le rituel de ces grandes réunions fut ébranlé par le surgissement du débat lancé – en coulisse - par le syndicat socialiste belge. S'il désapprouve la méthode employée, l'autre syndicat belge, la CSC « compte bien travailler au cours du prochain mandat de la CES à convaincre les autres syndicats de la justesse de leurs vues afin d'élever les ambitions à porter à travers une CES plus forte »(Derruine, 2003). Ce que signifie une CES plus forte sera certainement au centre des débats à venir. A cet égard, une première initiative du nouveau Secrétariat semble de bonne augure dans la mesure où « la CES organise une grande manifestation le samedi 4 octobre [2003] à Rome qui coïncidera avec le lancement de la CIG sur la constitution européenne, afin de montrer [sa] détermination à lutter pour une plus forte dimension sociale de l'Europe de demain ».

La question reste ouverte de savoir si ces déclarations très générales s'appuieront sur un travail de fond, et quelle sera l'application réelle du programme d'action adoptée par le nouveau secrétariat qui doit encore prendre ses marques. Il est à espérer que l'équipe en place, au-delà même du texte adopté, parviennent à faire avancer cet objet encore mal identifié qu'est « l'Europe sociale ». Une ligne de force semble néanmoins se dégager du Congrès, parmi les Congressistes, pour avancer sur la définition d'une politique macro-économique alternative critiquant avec ferveur la politique néo-libérale actuellement à l'oeuvre en matière monétaire et budgétaire. Etant donné que la Banque centrale européenne prône la stabilité monétaire avant la croissance et l'emploi et focalise sur la nécessité de politiques structurelles, un des objectifs de la CES pourrait bien être de combattre cette vision pour revendiquer une coordination des politiques économiques (monétaire, budgétaire et fiscale).

Bibliographie

Beuve-Méry Alain (2003), « John Monks, un nouveau leader pour le syndicalisme de l'Union », *Le monde*, 27 mai 2003

Bercusson, B., Blanke, T., Bruun, N., Jacobs, A., Ojeda-Aviles, A., Veneziani, B. et Clauwaert, S. (1999), « A Legal Framework for European Industrial Relations », *ETUI Report*, Institut syndical européen, Bruxelles.

Bourdieu, Pierre (2000), « Pour un mouvement social européen », *Manière de voir*, n°52, *Le Monde Diplomatique*, juillet-août 2002, pp.78-82.

CES (1999), « Pour un système de relations industrielles », Résolution approuvée par le IX^{ème} Congrès statutaire de la Confédération européenne des syndicats, Helsinki, 29 juin-2 juillet 1999.

CES (2003a), Rapport d'activité 1999/2002, adopté au 10^{ème} Congrès, Prague, 26-29 mai 2003.

CES (2003b), Rapport de politique générale "Making Europe work for the people", adopté au 10^{ème} Congrès, Prague, 26-29 mai 2003.

CES (2003c), Programme d'action, adopté au 10^{ème} Congrès, Prague, 26-29 mai 2003.

CES (2003d), Amendements proposés pour le Programme d'action, Prague, 26-29 mai 2003.

CES (2003e), Amendements aux statuts de la CES, Prague, 26-29 mai 2003.

CES (2003f), Plan d'égalité, adopté au 10^{ème} Congrès, Prague, 26-29 mai 2003.

CES (2003g), La politique industrielle européenne, Document de réflexion, Prague, 26-29 mai 2003.

Degryse Christophe(2000), *Comprendre l'Europe sociale: Le rôle des syndicats*, FEC/EVO, Bruxelles.

Delcroix Jean-paul (2003), Service d'étude de la FGTB, Entretiens du 15 avril 2003 et du 11 juillet 2003, FGTB, Bruxelles.

Derruine Olivier (2003), "Congrès de la CES à Prague: avis partagé", *Le syndicaliste*, 10 juin 2003

Derruine Olivier (2003), Service d'étude de la CSC, Entretien du 7 juillet, CSC, Bruxelles.

De Santi Luigina (2003), Secrétaire générale de la FERPA, Entretien du 16 juillet 2003.

Dufresne Anne (2001), « Les Grandes orientations de politiques (économiques?): un tournant institutionnel, quels changements substantiels ? », *Revue belge de sécurité sociale*, n°3, septembre 2001, pp.597-620.

FGTB (2003), « Congrès de la CES à Prague : une occasion ratée », Echo FGTB, 6 juin 2003, Bruxelles.

FGTB (2003), Edito, « Plus d'emplois, plus de social - La FGTB tire la sonnette d'alarme : la CES est sur la mauvaise pente. Oui au syndicalisme de confrontations, non au lobbying », Syndicalistes, n°10, 30 mai 2003.

Freyssinet, J., Rehfeldt, U., Vincent, C., Bilous, A., Hege, A., Dufour, C. et Braud, M. (eds.) *Chronique internationale de l'IRES, Hors série, Les acteurs sociaux nationaux face à la construction européenne*, IRES, Noisy-le-Grand, octobre 1998, pp.85-112.

Gobin, Corinne (1992), « La Confédération européenne des syndicats : son programme d'action au fil de ses congrès », *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n°1367-1368, CRISP, Bruxelles.

Gobin, Corinne (1997), *L'Europe syndicale*, Labor, Bruxelles.

Gobin Corinne (2000), "Le programme de la Confédération européenne des syndicats- Les congrès de 1995 et 1999", *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1675.

Mouriaux, René (1986), *Le syndicalisme face à la crise*, La découverte, Paris.

Mouriaux René (2002), "Le syndicalisme européen et la constitution d'un espace régional", *L'Année sociale*, Syllepse, 2002.